

N° 535 /PR/VP/CAB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi n° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey
- VU Le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU Le Décret n° III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement
- VU La Loi n° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu,
- VU Le Décret n° 62-372/PR du 5 Septembre 1962 portant organisation des instances supérieures du Plan quadriennal
- VU Le Décret 62-446/PR du 16 Octobre 1962 rattachant à la Présidence de la République les services du Développement et du Plan
- VU L'Arrêté n° 69-PR/CAB du 12 Novembre 1962 chargeant Monsieur APLOGAN DJIBODE François, Administrateur des Affaires d'Outre-Mer d'animer et de coordonner les services du Développement et du Plan
- VU Les nécessités du Service
- Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Monsieur BABA-MOUSSA Abou, Agent Auxiliaire de l'Administration, licencié en Sciences Economiques est nommé Directeur des Etudes et du Plan, en remplacement de Monsieur ELISHA, titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de la prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 4 DECEMBRE 1962

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS

PR.	15
SGG.	4
Tous Ministres	13
Vice-Présidence	5
Commissariat général au Plan	4
MT? (Soldes-Dir. Budget-CF)	6
Trésor	1
JORD.	1

